

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1493

19 juillet 2007

SOMMAIRE

Active European Value S.A.	71640	Japan Absolute Fund	71636
Akido Properties S.A.	71619	KPMG	71653
Arlon Income Venture S.à r.l.	71652	Kymar S.A.	71619
Bancroft Immobilier Investissements S.A.	71662	Lamsteed S.A.	71618
Banque Delen Luxembourg S.A.	71653	Larchamp S.A.	71664
BFW Calor Lux S.à r.l.	71652	Lemu Investments S.A.	71663
Celestica European Holdings S.à r.l.	71652	Les Résidences sa	71655
Credit Opportunities Europe S.A.	71623	Liberty Ermitage European Absolute Fund	71632
Da Domenico Sportivo Sàrl	71663	Liberty Ermitage European Absolute Fund	71654
D.S.J. S.A.	71622	Mc Bills S.A.	71648
Ermitage European Absolute Fund	71632	MSREF VI Steeler S.à r.l.	71655
Ermitage European Absolute Fund	71654	Résidence Um Rouden Eck S.à r.l.	71655
Ermitage Japan Absolute Fund	71636	RIA	71651
Fent S.A.	71654	Rosaura S.A.	71632
Financière du Knuedler Holding S.A.	71661	Servitia	71654
Global Lift Group S.à r.l.	71640	Sharmut Fashion S.A.	71654
Global Pharmaceutical Leaders, Inc.	71664	Sifipar S.A.	71636
Global Pharmaceutical Leaders, Inc.	71663	Stelarlux Capital	71662
Grandor S.A.	71632	Stemel Holding S.A.	71621
Guymon Holding S.A.	71618	Tafelberg S.A.	71623
HDG FRL S.à r.l.	71661	Timpet S.A.	71653
Hercules Investments S.à r.l.	71662	Titragest Sàrl	71623
Immomust S.C.l.	71653	Transpacific Fund Sicav	71620
International Consulting 3000 S.A.	71622	UBS (Lux) Short Term Sicav	71618
Inversiones Viso S.A.	71664	Worldselect	71622
Italian Equity Holding Company (ITEQ) S.C.A.	71655	Worldselect One	71619
Iteq Management Company S.A.	71661	Yernik S.A.	71620

Guymon Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 12.613.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 6 août 2007 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 2007
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007074248/795/18.

Lamsted S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.662.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 20 août 2007 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale Statutaire tenue le 19 juin 2007 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007074254/795/15.

UBS (Lux) Short Term Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 86.004.

Da die ausserordentliche Generalversammlung der Aktionäre der UBS (LUX) SHORT TERM SICAV (die «Gesellschaft») am 18. Juli 2007 aufgrund eines mangelnden Anwesenheitsquorums nicht rechtswirksam über die Tagesordnung beschliessen konnte, werden die Aktionäre der Gesellschaft hiermit erneut zur Teilnahme an einer

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 17. August 2007 um 14.30 Uhr am neuen Gesellschaftssitz (33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg) stattfinden und über folgende Tagesordnung beschliessen wird:

Ausserordentlicher Beschluss:

- Namensänderung des Umbrellas UBS (LUX) SHORT TERM SICAV
Änderung von Artikel 1 der Satzung dahingehend, dass der Name der Sicav in UBS (LUX) MONEY MARKET SICAV umbenannt werden soll.

Der Wortlaut der vorgeschlagenen Satzungsänderungen ist auf Anfrage beim neuen Gesellschaftssitz der Sicav kostenlos erhältlich.

Beschlussfähigkeit:

Die ausserordentliche Generalversammlung wird auch ohne Anwesenheitsquorum über die Tagesordnungspunkte beschliessen können, und der Beschluss gilt als gefasst, wenn er mit einer Mehrheit von zwei Dritteln der bei der Versammlung vertretenen Aktien angenommen wird.

Aktionäre können persönlich oder vertreten durch einen Bevollmächtigten abstimmen.

Der Verwaltungsrat übernimmt die Verantwortung dafür, dass die in der Mitteilung enthaltenen Informationen zum Zeitpunkt der Veröffentlichung richtig sind.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2007074263/755/26.

Akido Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 123.424.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 20 août 2007 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale Statutaire tenue le 19 juin 2007 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007074246/795/15.

Kymar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 123.425.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 20 août 2007 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale Statutaire tenue le 19 juin 2007 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007074251/795/15.

Worldselect One, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 101.897.

Die Anteilseigner der WORLDSELECT ONE werden hiermit eingeladen, an der

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

teilzunehmen, die am Donnerstag, den 9. August 2007 um 11.30 Uhr, am Sitz der BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG, 33, rue de Gasperich, L-5826 Howald-Hesperange, Grossherzogtum Luxemburg abgehalten wird.

Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

1. Berichte des Verwaltungsrates und des Abschlussprüfers für das am 31. März 2007 endende Geschäftsjahr.

2. Genehmigung des Jahresabschlusses zum 31. März 2007.
3. Verwendung der Ergebnisse.
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder für die Ausübung ihres Mandates bis zum 31. März 2007.
5. Zusammensetzung des Verwaltungsrates.
6. Verlängerung des Mandats des Abschlussprüfers.
7. Verschiedenes.

Die Beschlüsse werden mit der Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Anteile gefasst.

Jeder Inhaber ist stimmberechtigt oder kann Vollmacht erteilen. Vollmachtsformulare sind am Sitz der Gesellschaft erhältlich.

Die Vollmachten müssen mindestens 24 Stunden vor der ordentlichen Generalversammlung am Sitz der Gesellschaft eingegangen sein (Schreiben oder Vollmacht, per Brief oder per Fax: 00 (352) 26 46 91 71).

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2007074266/755/25.

Yernik S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 98.667.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 20 août 2007 à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale Statutaire tenue le 20 juin 2007 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007074256/795/15.

Transpacific Fund Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 8.576.

Nous avons le plaisir de vous inviter à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires («l'Assemblée») de TRANSPACIFIC FUND SICAV (la «Société»), qui se tiendra le vendredi 10 août 2007 à 15.00 heures au siège social de la Société au 46, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg Grand Duché de Luxembourg, afin d'examiner et voter les points de l'ordre du jour détaillés ci-dessous.

Il vous sera demandé d'approuver la fusion de la Société avec ABN AMRO FUNDS - JAPAN OPPORTUNITIES FUND, un compartiment d'ABN AMRO FUNDS, une société d'investissement à capital variable établie suivant les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, qui aura lieu le 28 septembre 2007, ou à toute autre date (la «Fusion») et plus spécifiquement, après avoir entendu:

Ordre du jour:

- a. Le rapport détaillé du conseil d'administration de la Société expliquant et justifiant la Fusion.
- b. Le projet de Fusion rédigé par le conseil d'administration de la Société et le conseil d'administration d'ABN AMRO FUNDS («Projet de Fusion»). Le Projet de Fusion a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du Luxembourg le 9 juillet 2007 et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés luxembourgeois le 2 juillet 2007 aux fins d'examen par tous actionnaires de la Société, et
- c. Le rapport d'audit du réviseur d'entreprise prévu par l'article 266 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, préparé par l'auditeur indépendant situé à Luxembourg.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui doit être tenue le 10 août 2007 sera le suivant:

Agenda:

1. Approbation de la Fusion énoncée et définie dans le Projet de Fusion.

2. Fixer au 28 septembre 2007, ou à toute autre date déterminée lors de l'Assemblée sur suggestion du Président de l'Assemblée, la date effective de la Fusion (la «Date de Fusion»).
3. Approuver qu'à la Date de Fusion les avoirs et le passif de la Société soient affectés à ABN AMRO FUNDS - JAPAN OPPORTUNITIES FUND.
4. Approuver qu'à la Date de Fusion, la Société sera fusionnée et absorbée par ABN AMRO FUNDS - JAPAN OPPORTUNITIES FUND comme décrit ci-dessous:
La valeur nette d'inventaire («VNI») de TRANSPACIFIC FUND SICAV est exprimée en Yen japonais. La VNI d'ABN AMRO FUNDS - JAPAN OPPORTUNITIES FUND est exprimée en EUR. En conséquence, un taux de change doit être appliqué afin de calculer la VNI des nouvelles actions émises par ABN AMRO FUNDS - JAPAN OPPORTUNITIES FUND. Le taux de change sera calculé à la date du dernier calcul de la VNI des actions de TRANSPACIFIC FUND SICAV telle que déterminée par la société de gestion de TRANSPACIFIC FUND SICAV et d'ABN AMRO FUNDS. Concernant la Fusion, tous les actionnaires de TRANSPACIFIC FUND SICAV recevront des actions de la classe A d'ABN AMRO FUNDS - JAPAN OPPORTUNITIES FUND.
5. Approuver qu'en conséquence de la Fusion, la Société sera dissoute sans liquidation à la Date de Fusion et que toutes ses actions en circulation seront échangées par défaut contre des actions de la classe d'ABN AMRO FUNDS - JAPAN OPPORTUNITIES FUND.
6. Autoriser la société de gestion de la Société à entreprendre toutes les actions et signer tous les documents nécessaires pour réaliser valablement la Fusion à la Date de Fusion.
7. Divers.

Les documents suivants sont à disposition des actionnaires de la Société pour leur revue et des copies peuvent être obtenues sans frais, au siège social de la Société:

- * le Projet de Fusion;
 - * les comptes annuels et rapports d'ABN AMRO FUNDS et de la Société pour les trois derniers exercices financiers et, si nécessaire, un compte-rendu récent sur les comptes de la Société et d'ABN AMRO FUNDS;
 - * le rapport du conseil d'administration de la Société;
 - * le rapport du conseil d'administration d'ABN AMRO FUNDS;
 - * le(s) rapport(s) d'audit du réviseur d'entreprise sur le Projet de Fusion prévu par l'Article 266 de la loi sur les sociétés du 10 août 1915, telle qu'amendée, préparé(s) par les réviseurs d'ABN AMRO FUNDS et de la Société;
 - * les prospectus complets actuels d'ABN AMRO FUNDS, daté de mars 2007, et de la Société, daté de février 2007;
- et
- * la procuration de vote pour l'Assemblée.

Les actionnaires sont informés que les résolutions sur les points de l'ordre du jour de l'Assemblée requièrent une majorité des deux tiers (2/3) des actions représentées à l'Assemblée. Cinquante pour cent (50%) du capital social existant de la Société doit être représenté pour obtenir le quorum nécessaire. Chaque action dispose d'un vote. Un actionnaire peut agir à l'Assemblée par l'intermédiaire d'un mandataire dûment nommé.

Si le quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée sera convoquée avec le même ordre du jour afin d'être tenue le Vendredi 28 septembre 2007 à 15.00 heures au siège social de la Société. Aucun quorum n'est requis pour cette deuxième Assemblée et les résolutions seront adoptées par une majorité des deux tiers (2/3) des actions représentées à cette Assemblée. Les procurations resteront valables pour la deuxième Assemblée.

Si vous ne pouvez pas assister à l'Assemblée, vous pouvez envoyer une procuration par télécopie au +352 26.07.29.50, à l'attention de M. Maurice Hannon. Cette procuration doit arriver par courrier ou télécopie au plus tard le Mercredi 8 août 2007 au siège social de la Société. Toute question des investisseurs sur le contenu de cet avis doit être adressée à M. Maurice Hannon, au +352 26.07.33.37.

Juillet 2007.

La Société

Conseil d'Administration

Référence de publication: 2007074244/755/72.

Stemel Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 39.392.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 6 août 2007 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.

2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 septembre 2005 et au 30 septembre 2006.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007074258/534/15.

Worldselect, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 81.988.

Die Anteilseigner der WORLDSELECT werden hiermit eingeladen, an der

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

teilzunehmen, die am Donnerstag, den 9. August 2007 um 11.00 Uhr, am Sitz der BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG, 33, rue de Gasperich, L-5826 Howald-Hesperange, Grossherzogtum Luxemburg abgehalten wird.

Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

1. Berichte des Verwaltungsrates und des Abschlussprüfers für das am 31. März 2007 endende Geschäftsjahr.
2. Genehmigung des Jahresabschlusses zum 31. März 2007.
3. Verwendung der Ergebnisse.
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder für die Ausübung ihres Mandates bis zum 31. März 2007.
5. Zusammensetzung des Verwaltungsrates.
6. Verlängerung des Mandats des Abschlussprüfers.
7. Verschiedenes.

Die Beschlüsse werden mit der Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Anteile gefasst.

Jeder Inhaber ist stimmberechtigt oder kann Vollmacht erteilen. Eine Vollmacht ist beigelegt.

Die Vollmachten müssen mindestens 24 Stunden vor der ordentlichen Generalversammlung am Sitz der Gesellschaft eingegangen sein (Schreiben oder Vollmacht, per Brief oder per Fax: 00 (352) 26 46 91 71).

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2007074268/755/24.

D.S.J. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 66.201.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 27 juillet 2007 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2006, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2006.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 sur la législation des sociétés.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007070206/1023/17.

International Consulting 3000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 83, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 80.326.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 5 juillet 2007 numéro L-4954/07, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés

commerciales, la dissolution et la liquidation de INTERNATIONAL CONSULTING 3000 S.A. avec siège social à 83, rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers et liquidateur Maître Elisa Faraldo Talmon, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de créances avant le 25 juillet 2007 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme
E. Faraldo Talmon
Le liquidateur

Référence de publication: 2007073577/7920/21.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05497. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Titragest Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 103.363.

Avis de mise en liquidation anticipée du Fonds de Titrisation FERINVEST.

Enregistré à Diekirch, le 6 juillet 2007.

DELMA & Cie Sàrl.

Référence de publication: 2007074229/825/9.

Tafelberg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 84.802.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. MANAGEMENT S.à r.l. / A.T.T.C. DIRECTORS S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. S.A. / A.T.T.C. S.A.

Gérant / Gérant

E. Patteet / J. P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007069996/813/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF01830. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

Credit Opportunities Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 129.030.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the fifteenth day of June,

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared the following:

1) CHURCHILL INVESTMENTS LIMITED, a company existing under the laws of the Cayman Islands, with its registered office at P.O. Box 1093GT, Queensgate House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands represented by Mr. Hermann Beythan, lawyer residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 30 May, 2007 in George Town, Cayman Islands;

2) CAMBRIDGE INVESTMENTS LIMITED, a company existing under the laws of the Cayman Islands, with its registered office at P.O. Box 1093GT, Queensgate House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands

represented by Mr. Hermann Beythan, lawyer residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 30 May, 2007 in George Town, Cayman Islands;

which two proxies after being initialled ne varietur by the person appearing and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

The said persons appearing acting in the capacities described above have drawn up the following Articles of Incorporation of a company which they hereby declare to form among themselves and on which they have agreed as follows:

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Corporate object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a company in the form of a société anonyme which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present Articles of Incorporation.

The company will exist under the name of CREDIT OPPORTUNITIES EUROPE S.A.

Art. 2. Registered Office. The company will have its registered office in Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 3. Corporate Object. The corporate object of the company is the acquisition, holding and disposal of participations directly or indirectly, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and/or foreign companies or other entities, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes or other securities of any kind and contracts thereon or relative thereto; and the ownership, administration, development and management of its portfolio holdings.

It may in particular:

- acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, notes, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever;

- exercise all rights whatsoever attached to these securities and financial instruments;

- grant security interest over its assets;

- make deposits at banks or with other depositaries;

- raise funds, issue bonds and notes, in order to carry out its activity within the frame of its corporate object.

The above enumeration is enunciate and is not limitative.

The company may carry out any transactions, whether commercial or financial which are directly or indirectly connected with its corporate object at the exclusion of any banking activity.

In general the company may carry out any operation which it may deem useful or necessary in the accomplishment and the development of its corporate purpose.

The Company is submitted to the Luxembourg law of 22 March 2004 on securitisation.

Art. 4. Duration. The company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a decision of the general meeting of shareholders resolving in the same manner as for the amendment of these Articles of Incorporation.

Chapter II.- Corporate capital, Shares

Art. 5. Corporate Capital. The company has an issued and paid-up corporate capital of thirty-one thousand euro (€ 31,000.-) divided into thirty-one (31) shares with a par value of one thousand euro (€ 1,000.-) each.

The corporate capital of the company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required by the laws of Luxembourg for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 6. Shares. The shares will be in the form of registered shares.

Chapter III.- Board of directors, Independent auditor

Art. 7. Board of Directors. The company shall be administered by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders.

The directors shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their number, for a period not exceeding six years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders.

In the event of one or more vacancies in the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the shareholders ratify the election at their next general meeting.

Art. 8. Meetings of the Board of Directors. The board of directors shall choose from among its members a chairman. It may also appoint a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the general meeting of shareholders.

The board of directors shall meet upon convocation by the chairman. A meeting of the board must be convened if any two directors so require.

The chairman shall preside at all general meetings of shareholders and all meetings of the board of directors, but in his absence the general meeting of shareholders or the board will appoint another director as chairman pro tempore of such general meeting of shareholders or meeting of the board of directors by a majority vote of those present at the general meeting of shareholders respectively the meeting of the board of directors.

Written notice of any meeting of the board of directors will be given by letter, fax or any other electronic means approved by the board of directors to all directors at least 48 hours in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such emergency will be set forth in the notice of meeting. The notice shall indicate the place and agenda for the meeting.

Each director may waive this notice by his consent in writing or by cable, telex, fax or any other electronic means approved by the board of directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing or by cable, telex, fax or any other electronic means approved by the board of directors.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present or represented. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

One or more directors may participate in a board meeting by means of a conference call, a video conference or via any similar means of communication enabling several persons participating to communicate with each other simultaneously. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Art. 9. Minutes of Meetings of the Board of Directors. The minutes of any meeting of the board of directors will be signed by the chairman of the meeting and by any other director. The proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which are produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board of directors.

Art. 10. Powers of the Board of Directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the company's corporate object. All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders are within the competence of the board of directors.

The board of directors may decide to set up one or more committees whose members may be but need not be directors. In that case the board of directors shall appoint the members of such committee(s) and determine the powers of the committee(s).

Art. 11. Delegation of Powers. The board of directors may delegate the daily management of the company and the representation of the company within such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or other persons who may be but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust specific permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Art. 12. Representation of the Company. The company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the person to whom the daily management of the company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of directors but only within the limits of such power.

Art. 13. Independent external Auditor(s). The accounts of the company are audited by one or more independent external auditors.

The independent external auditor(s) shall be appointed by the board of directors of the company in accordance with the law of 22 March 2004, and the board of directors shall determine their number and the duration of their appointment.

Chapter IV.- General meeting of shareholders

Art. 14. Powers of the General Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the company represents the entire body of shareholders. Subject to the provisions of article 10 above, it has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company.

Art. 15. Annual General Meeting. The annual general meeting shall be held at the registered office of the company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the 15th day of April of each year.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. Other General Meetings. The board of directors may convene other general meetings of shareholders. Such meetings must be convened if shareholders representing at least 10% of the company's capital so require.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 17. Procedure, Vote. General meetings of shareholders are convened by notice made in compliance with the provisions of law.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing as his proxy another person who need not be a shareholder in writing or by cable, telegram, telex or fax.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes.

Copies or extracts of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board or by any two directors.

Chapter V.- Fiscal year, Allocation of profits

Art. 18. Fiscal Year. The company's accounting year begins on the 1st September and ends on the 31st August of each year.

The board of directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report on the operations of the company at least one month before the date of the annual general meeting to the statutory auditor(s) who will make a report containing his (their) comments on these documents.

Art. 19. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the company, five per cent (5%) will be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following fiscal year or to distribute it to the shareholders as a dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 20. Dissolution, Liquidation. The company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the company be dissolved anticipatively or by expiration of its term (if applicable), the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

Chapter VII.- Applicable law

Art. 21. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10th August 1915 and with the law on securitisation of 22 March 2004 on commercial companies, as amended.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for by Article 26 of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Transitory provisions

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the company and end on 31st August 2008.

The annual general meeting shall be held for the first time on the day and time and at the place as indicated in the Articles of Incorporation in 2008.

Subscription and payment

The parties appearing, having drawn up the Articles of Incorporation of the company, they have subscribed to the number of shares and paid up the amounts specified below:

Shareholders	Subscribed Capital (€)	Number of Share(s)	Payments (€)
CHURCHILL INVESTMENTS LIMITED	30,000.-	30	30,000.-
CAMBRIDGE INVESTMENTS LIMITED	1,000.-	1	1,000.-
Total	31,000.-	31	31,000.-

Proof of all these payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in Article 26 of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Valuation of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the company as a result of its formation, are estimated at approximately EUR 4,000.-.

Extraordinary General Meeting

The above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted they have passed the following resolutions by unanimous vote.

I) The number of directors is set at seven (7).

The following have been elected as directors until the annual meeting of shareholders to be held in 2008:

1. Clive Mace Gilchrist, managing director, residing in Ashleigh Grange, Off Chapel Lane, Westhumble, Dorking RH15 6AY, United Kingdom;

2. Scott Edel, attorney-at-law, residing in 1235 Piedra Morada Drive, Pacific Palisades, California 90272, USA;

3. Jürgen Meisch, investment manager, residing in Hölderlin Strasse 8, Köln-Boyenthal, Germany;

4. Alfonso De Maqua, economist, residing in Paseo de la Castellana 168, 28046 Madrid, Spain;

5. James Pope, investment manager, residing in 9506 Marstan Road, Philadelphia, Pennsylvania 19118-2611, USA;

6. Patrick Zurstrassen, director, residing in 32, rue Joseph Hansen, L-1716 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

7. Nicholas Cranston, director, residing in 5 Alma Terrace, London, W8 6QY, United Kingdom.

II) The registered office of the company is established at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby declares that at the request of the persons appearing, named above, this deed and the Articles of Incorporation contained herein, are worded in English, followed by a French version; at the request of the same persons appearing, in case of divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

In witness whereof we, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to persons appearing known to the undersigned notary by their names, usual surnames, civil status and residences, the said persons appearing have signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille sept, le quinze juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1) CHURCHILL INVESTMENTS LIMITED, société existant sous les lois des îles Cayman, ayant son siège social à P.O. Box 1093GT, Queensgate House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, représentée par Monsieur Hermann Beythan, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 30 mai 2007 à George Town, Iles Cayman;

2) CAMBRIDGE INVESTMENTS LIMITED, société existant sous les lois des îles Cayman, ayant son siège social à P.O. Box 1093GT, Queensgate House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, représentée par

Monsieur Hermann Beythan, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 30 mai 2007 à George Town, Iles Cayman;

lesquelles deux procurations après avoir été paraphées ne varient par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels comparants, agissant en leurs susdites qualités, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux:

Titre I^{er} .- Forme, Dénomination, Siège, Objet social, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La société adopte la dénomination CREDIT OPPORTUNITIES EUROPE S.A.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune de Luxembourg par une décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social. La société a pour objet social l'acquisition, la détention et l'aliénation de participations, directement ou indirectement, sous quelque forme que ce soit dans toutes sociétés luxembourgeoises et/ou dans des sociétés ou toutes autres entités étrangères; l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou autrement d'actions, obligations, créances, billets ou autres valeurs mobilières de toute sorte ainsi que des contrats portant sur ou ayant un lien avec ces derniers; et la détention, l'administration, la gestion et la mise en valeur de son portefeuille.

La société peut en particulier:

- acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, billets, certificats de dépôt et tous autres titres de créance et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers représentant des droits de propriété, droits de créance ou des valeurs mobilières négociables émis par tout émetteur public ou privé quelconque;

- exercer tous droits quelconques attachés à ces valeurs mobilières et instruments financiers;

- consentir des sûretés portant sur ses avoirs;

- faire des dépôts auprès de banques ou tous autres dépositaires;

- recueillir des fonds, émettre des obligations et des billets, afin d'exercer son activité dans les limites de son objet social.

L'énumération précitée est énonciative et non limitative.

La société peut exercer toutes transactions, commerciales ou financières qui se rapportent, directement ou indirectement, à son objet social, à l'exclusion de toute activité bancaire.

La société peut de façon générale effectuer toute transaction qu'elle juge utile ou nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet social.

La société est soumise à la loi du 24 mars 2004 relative à la titrisation

Art. 4. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.

La société peut être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant dans les mêmes conditions que pour la modification des présents statuts.

Titre II.- Capital social, Actions

Art. 5. Capital social. Le capital social émis et libéré de la société est de trente et un mille euros (€ 31.000,-) divisé en trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (€ 1.000,-) chacune.

Le capital social de la société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires adoptée de la manière requise par les lois du Luxembourg pour la modification de ces statuts.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives.

Titre III.- Conseil d'administration, Réviseur indépendant

Art. 7. Conseil d'administration. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'une ou de plusieurs places d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toute autre cause, il pourra être pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, les actionnaires ratifieront la nomination à leur prochaine assemblée générale.

Art. 8. Réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale des actionnaires ou le conseil d'administration désignera temporairement à la majorité des actionnaires respectivement des administrateurs présents un autre administrateur pour présider l'assemblée générale des actionnaires ou la réunion.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné par lettre, télécopieur ou tout autre moyen électronique approuvé par le conseil d'administration à tous les administrateurs au moins 48 heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par câble, par télégramme, par télex, par télécopieur ou par tout autre moyen électronique approuvé par le conseil d'administration de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit, par câble, par télex ou par télécopieur ou par tout autre moyen électronique approuvé par le conseil d'administration un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite signée par l'ensemble des administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 9. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et par un autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration.

Art. 10. Pouvoirs du conseil d'administration. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut décider de constituer un ou plusieurs comités dont les membres peuvent mais ne doivent pas être administrateurs. En pareille hypothèse le conseil d'administration devra nommer les membres de ce(s) comité(s) et déterminer leurs pouvoirs.

Art. 11. Délégation de pouvoirs. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Art. 12. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par les signatures, conjointes ou individuelles, de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 13. Réviseur(s) d'entreprises indépendants. La surveillance des comptes de la société est confiée à un ou plusieurs réviseurs d'entreprises indépendants

Le(s) réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) seront nommés par le conseil d'administration de la société conformément à la loi du 22 mars 2004, et le conseil d'administration de la société déterminera leur nombre et la durée de leur mandat.

Titre IV.- Assemblée générale des actionnaires

Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Art. 15. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le quinzième jour du mois d'avril de chaque année.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Autres assemblées générales. Le conseil d'administration peut convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins 10% du capital social le demandent.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Art. 17. Procédure, vote. Les assemblées générales des actionnaires seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales des actionnaires.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple des votes.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 18. Année sociale. L'année sociale de la société commence le 1^{er} septembre et finit le 31 août de chaque année.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire(s) aux comptes qui établira(ont) son rapport sur ces documents.

Art. 19. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième (10 %) du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets restants. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 20. Dissolution, liquidation. La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution par anticipation de la société ou à l'échéance du terme, si applicable, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VII.- Loi applicable

Art. 21. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 août 2008.

L'assemblée générale annuelle se réunira pour la première fois au jour et lieu indiqués aux statuts en 2008.

Souscription et paiement

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les statuts de la société, ont souscrit au nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

Actionnaires	Capital souscrit (€)	Nombre d'actions	Libération €
CHURCHILL INVESTMENTS LIMITED	30.000,-	30	30.000,-
CAMBRIDGE INVESTMENTS LIMITED	1.000,-	1	1.000,-
Total	31.000,-	31	31.000,-

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentaire qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Evaluation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ € 4.000,-

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir vérifié que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

I) Le nombre des administrateurs est fixé à sept (7).

Sont nommés administrateurs, leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2008:

1. Clive Mace Gilchrist, administrateur délégué, demeurant à Ashleigh Grange, Off Chapel Lane, Westhumble, Dorking RH15 6AY, Royaume-Uni;

2. Scott Edel, avocat, demeurant à 1235 Piedra Morada Drive, Pacific Palisades, California 90272, USA;

3. Jürgen Meisch, gestionnaire d'investissement, demeurant à Hölderlin Strasse 8, Köln-Boyenthal, Allemagne;

4. Alfonso De Maqua, économiste, demeurant à Paseo de la Castellana 168, 28046 Madrid, Espagne;

5. James Pope, gestionnaire d'investissement, demeurant à 9506 Marstan Road, Philadelphia, Pennsylvania 19118-2611, USA;

6. Patrick Zurstrassen, administrateur, demeurant à 32, rue Joseph Hansen, L-1716 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

7. Nicholas Cranston, administrateur, demeurant à 5 Alma Terrace, London, W8 6QY, Royaume-Uni.

II) Le siège social de la société est établi à 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, sur demande des mêmes comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et traduction faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: H. Beythan, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, Relation: LAC/2007/14362. — Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007072666/242/440.

(070082136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Grandor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 54.932.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 5 juillet 2007 numéro L-4953/07, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de GRANDOR S.A. avec siège social à 241, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers et liquidateur Maître Elisa Faraldo Talmon, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de créances avant le 25 juillet 2007 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

E. Faraldo Talmon

Le liquidateur

Référence de publication: 2007073581/7920/21.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05503. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Rosaura S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 68.374.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 5 juillet 2007 numéro L-4955/07, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de ROSAURA S.A. avec siège social à 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers et liquidateur Maître Elisa Faraldo Talmon, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de créances avant le 25 juillet 2007 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

E. Faraldo Talmon

Le liquidateur

Référence de publication: 2007073583/7920/21.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05500. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

**Ermitage European Absolute Fund, Société d'Investissement à Capital Variable,
(anc. Liberty Ermitage European Absolute Fund).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 72.150.

In the year two thousand and seven, on the fourteenth day of June.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of LIBERTY ERMITAGE EUROPEAN ABSOLUTE FUND (the «Company»), a «société d'investissement à capital variable», having its registered office in Luxembourg, 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, incorporated by deed of the M^e Jean-Joseph Wagner on 29th October 1999, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») of 2nd December 1999.

The meeting is presided over by Mr Claude Franka, private employee, with professional address in Luxembourg,

The chairman appointed as secretary Miss Géraldine Astgen, private employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Céline Labarsouque, private employee, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record:

I. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the board of the meeting, the shareholders, the proxies and the undersigned notary will remain annexed and be registered with the present deed.

II. All shareholders have been given notice of the meeting by means of registered letters sent on 25 May 2007 to their address appearing in the register of shareholders, in accordance with the provisions of the articles of the Company.

III. That it appears from the attendance list that 3,531,520 shares of the 6,649,893 shares in issue are present or represented at the extraordinary general meeting;

IV. That a quorum of 50% of the outstanding shares of the Company is required to validly deliberate on the items of the agenda.

V. That, as a result of the foregoing, the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the following agenda:

Agenda:

1) Change of name of the Company into ERMITAGE EUROPEAN ABSOLUTE FUND and to amend article 1 of the articles of incorporation of the Company accordingly.

2) Modification of the second paragraph of article 3 of the articles of incorporation of the Company which shall read as follows:

«The shares of the Company are to be available to the public by a public or private offering. The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes to the full extent permitted by the law of 20th December 2002 regarding collective investment undertakings, as amended (the «2002 Law»).»

3) General update of the articles of incorporation by amending, inter alia, articles 5, 9, 10, 11, 12, 25, 26 and 30 of the articles of incorporation.

After deliberation the meeting took the following resolutions:

First resolution

The meeting by:

3,531,520 votes in favour,

0 abstentions and

0 votes against

resolved to change the name of the Company from LIBERTY ERMITAGE ABSOLUTE FUND to ERMITAGE EUROPEAN ABSOLUTE FUND and to amend article one of the articles of incorporation of the Company, which shall therefore read as follows:

«There is hereby established, among the subscribers and all those who may become owners of shares thereafter issued, a Company in the form of a «société anonyme» under the name of ERMITAGE EUROPEAN ABSOLUTE FUND, a «Société d'Investissement à Capital Variable» (SICAV) (hereinafter referred to as the «Company»).»

Second resolution

The meeting by:

3,531,520 votes in favour,

0 abstentions and

0 votes against

resolved to modify the second paragraph of article 3 of the articles of incorporation of the Company which shall read as follows:

«The shares of the Company are to be available to the public by a public or private offering. The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes to the full extent permitted by the law of 20th December 2002 regarding collective investment undertakings, as amended (the «2002 Law»).»

Third resolution

The meeting by:

3,531,520 votes in favour,

0 abstentions and

0 votes against

resolved to amend the articles of incorporation of the Company as follows:

- Deletion of paragraph b) of article 5 and renumbering of the remaining paragraphs.
- Change of the first sentence of paragraph a) of article 9 by deleting the wording «and for the first time in 2001».
- Addition of a new sentence at the end of paragraph d) of article 9 so as to read as follows:

«A shareholder may also participate at any meeting of shareholders by visioconference or any other means of telecommunication allowing to identify such shareholder. Such means must allow the shareholder to effectively act at such meeting of shareholders, the proceedings of which must be retransmitted continuously to such shareholder.»

- Amendment of the first paragraph of article 10 so as to read as follows:

«Shareholders will meet upon call by the Board of Directors pursuant to notice setting forth the agenda, as prepared in the Board of Directors, and publicised in accordance with law and sent by mail to the registered shareholders at their addresses in the register of shareholders at least 8 (eight) days prior to the meeting.»

- Deletion of the last paragraph of article 10.

- Amendment of the first sentence of the second paragraph of article 11 so as to read as follows:

«The directors shall be elected by the shareholders at their annual meeting for a period not exceeding six years and shall hold office until their successors are elected.»

- Addition of a new paragraph g) in article 12, and renumbering of the remaining paragraphs so as to read as follows:

«A director may also participate at any meeting of the Board of Directors by visioconference or any other means of telecommunication allowing to identify such Director. Such means must allow the director to effectively act at such meeting of the Board of directors, the proceedings of which must be retransmitted continuously to such director.»

- Change of article 25 by deleting the wording «and for the first time on the 31st December 2000».
- Change of articles 26 and 30 by replacing the references to «law of 30th March 1988» by references to «2002 Law».

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille et sept, le quatorzième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société d'investissement à capital variable LIBERTY ERMITAGE EUROPEAN ABSOLUTE FUND (la «Société»), ayant son siège social à Luxembourg, 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire M^e Jean-Joseph Wagner, en date du 29 octobre 1999, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 2 décembre 1999.

L'assemblée est présidée par Monsieur Claude Franka, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Géraldine Astgen, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Céline Labarsouque, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant été constitué, le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Tous les actionnaires ont été informés de la tenue de la présente assemblée au moyen de lettres recommandées qui ont été adressées le 25 mai 2007 à leur adresse indiquée dans le registre des actionnaires, conformément aux dispositions des statuts de la Société.

III. Qu'il apparaît de la liste de présence que 3.531.520 actions des 6.649.893 actions en circulation sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire;

IV. Qu'un quorum de 50% des actions en circulation de la Société est requis afin de délibérer valablement sur les points de l'ordre du jour.

V. Que, suite à ce qui précède, l'assemblée est régulièrement constituée et l'assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant.

Ordre du jour:

1) Changer le nom de la Société en ERMITAGE EUROPEAN ABSOLUTE FUND, et modifier en conséquence l'article premier des statuts de la Société.

2) Modification du deuxième paragraphe de l'article 3 des statuts de la société pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Les actions de la Société sont destinées à être placées dans le public par une offre publique ou privée. La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée (la «Loi de 2002»).»

3) Mise à jour des statuts en modifiant, inter alia, les articles 5, 9, 10, 11, 12, 25, 26 et 30 des statuts de la Société.

Après délibération, l'Assemblée générale a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée a décidé par:

3.531.520 votes en faveur,

0 abstentions et

0 votes contre,

de changer la dénomination de LIBERTY ERMITAGE ABSOLUTE FUND en ERMITAGE EUROPEAN ABSOLUTE FUND et de modifier l'article premier des statuts de la Société, pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Il existe, entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite, une société anonyme sous la dénomination de ERMITAGE EUROPEAN ABSOLUTE FUND, une Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV).»

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé par:

3.531.520 votes en faveur,

0 abstentions et

0 votes contre,

de modifier le deuxième paragraphe de l'article 3 des statuts de la Société afin de prendre en compte la référence à la loi du 20 décembre 2002 et de manière à lire:

«Les actions de la Société sont destinées à être placées dans le public par une offre publique ou privée. La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée (la «Loi de 2002»).»

Troisième résolution

L'assemblée a décidé par:

3.531.520 votes en faveur,

0 abstentions et

0 votes contre,

de modifier les statuts de la Société de la manière suivante:

- Suppression du paragraphe b) de l'article 5 et rénumérotation des paragraphes restants.
- Modification de la première phrase du paragraphe a) de l'article 9 par la suppression de la phrase «et pour la première fois en 2001».

- Ajout d'une nouvelle phrase à la fin du paragraphe d) de l'article 9 des statuts de manière à lire comme suit:

«Un actionnaire peut également participer à toute assemblée des actionnaires par voie de visioconférence ou toute autre moyen de télécommunication permettant son identification. De tels moyens doivent permettre à l'actionnaire de participer de manière effective à une telle assemblée des actionnaires, dont les délibérations doivent lui être retransmises de manière continue.»

- Modification du premier paragraphe de l'article 10 de manière à lire ce qui suit:

«Les actionnaires se réuniront sur convocation du conseil d'administration à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour tel que préparé par le conseil d'administration, publié conformément à la loi et envoyé au moins huit jours avant l'assemblée à tout propriétaire d'actions nominatives à son adresse portée au registre des actionnaires.»

- Suppression du dernier paragraphe de l'article 10.

- Modification de la première phrase du deuxième paragraphe de l'article 11 de manière à lire ce qui suit:

«Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale pour une période n'excédant pas six ans et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs respectifs aient été dûment élus.»

- Ajout d'un nouveau paragraphe g) à l'article 12, et rénumérotation des paragraphes restants de manière à lire ce qui suit:

«Un administrateur peut également participer à toute réunion du conseil d'administration par voie de visioconférence ou tout autre moyen de télécommunication permettant son identification. De tels moyens doivent permettre à l'administrateur de participer de manière effective à une telle réunion du conseil d'administration, dont les délibérations doivent lui être retransmises de manière continue.»

- Modification de l'article 25 par la suppression de la phrase «et pour la première fois le 31 décembre 2000».

- Modification des articles 26 et 30 des statuts de la Société en remplaçant les références à «loi du 30 mars 1988» par des références à «Loi de 2002».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

A la demande des comparants, le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais et sur décision des comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états civils et domiciles, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Franka, G. Astgen, C. Labarsouque, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, Relation: LAC/2007/14036. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007071688/242/198.

(070083900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Sifipar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 83A, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 83.427.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 5 juillet 2007 numéro L-4956/07, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de SIFIPAR S.A. avec siège social à 83A, rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers et liquidateur Maître Elisa Faraldo Talmon, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de créances avant le 25 juillet 2007 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

E. Faraldo Talmon

Le liquidateur

Référence de publication: 2007073585/7920/21.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05501. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Ermitage Japan Absolute Fund, Société d'Investissement à Capital Variable, (anc. Japan Absolute Fund).

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 86.576.

In the year two thousand and seven, on the fourteenth day of June.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of JAPAN ABSOLUTE FUND (the «Company»), a «société d'investissement à capital variable», having its registered office in Luxembourg, 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, incorporated by deed of the prenamed notary on 28th March 2002, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») of 22nd April 2002.

The meeting is presided over by Mr Claude Franka, private employee, with professional address in Luxembourg,

The chairman appointed as secretary Miss Géraldine Astgen, private employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Céline Labarsouque, private employee, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record:

I. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the board of the meeting, the shareholders, the proxies and the undersigned notary will remain annexed and be registered with the present deed.

II. All shareholders have been given notice of the meeting by means of registered letters sent on 25 May 2007 to their address appearing in the register of shareholders, in accordance with the provisions of the articles of the Company.

III. That it appears from the attendance list that 1,866,752 shares of the 3,126,985 shares in issue are present or represented at the extraordinary general meeting;

IV. That a quorum of 50% of the outstanding shares of the Company is required to validly deliberate on the items of the agenda.

V. That, as a result of the foregoing, the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the following agenda:

Agenda:

1) Change of name of the Company into ERMITAGE JAPAN ABSOLUTE FUND and to amend article 1 of the articles of incorporation of the Company accordingly.

2) Modification of the second paragraph of article 3 of the articles of incorporation of the Company which shall read as follows:

«The shares of the Company are to be available to the public by a public or private offering. The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes to the full extent permitted by the law of 20th December 2002 regarding collective investment undertakings, as amended (the «2002 Law»).»

3) General update of the articles of incorporation by amending, inter alia, articles 5, 9, 10, 11, 12, 25, 26 and 30 of the articles of incorporation.

After deliberation, the meeting took the following resolutions:

First resolution

The meeting by:

1,866,752 votes in favour

0 abstentions and

0 votes against

resolved to change the name of the Company from JAPAN ABSOLUTE FUND to ERMITAGE JAPAN ABSOLUTE FUND and to amend article one of the articles of incorporation of the Company, which shall therefore read as follows:

«There is hereby established, among the subscribers and all those who may become owners of shares thereafter issued, a Company in the form of a «société anonyme» under the name of ERMITAGE JAPAN ABSOLUTE FUND, a «Société d'Investissement à Capital Variable» (SICAV) (hereinafter referred to as the «Company»).»

Second resolution

The meeting by:

1,866,752 votes in favour

0 abstentions and

0 votes against

resolved to modify the second paragraph of article 3 of the articles of incorporation of the Company which shall read as follows:

«The shares of the Company are to be available to the public by a public or private offering. The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes to the full extent permitted by the law of 20th December 2002 regarding collective investment undertakings, as amended (the «2002 Law»).»

Third resolution

The meeting by:

1,866,752 votes in favour

0 abstentions and

0 votes against

resolved to amend the articles of incorporation of the Company as follows:

- Deletion of paragraph b) of article 5 and renumbering of the remaining paragraphs.
- Change of the first sentence of paragraph a) of article 9 by deleting the wording «and for the first time in 2003».
- Addition of a new sentence at the end of paragraph d) of article 9 so as to read as follows:

«A shareholder may also participate at any meeting of shareholders by videoconference or any other means of telecommunication allowing to identify such shareholder. Such means must allow the shareholder to effectively act at such meeting of shareholders, the proceedings of which must be retransmitted continuously to such shareholder.»

- Amendment of the first paragraph of article 10 so as to read as follows:

«Shareholders will meet upon call by the Board of Directors pursuant to notice setting forth the agenda, as prepared in the Board of Directors, and publicised in accordance with law and sent by mail to the registered shareholders at their addresses in the register of shareholders at least 8 (eight) days prior to the meeting.»

- Deletion of the last paragraph of article 10.

- Amendment of the first sentence of the second paragraph of article 11 so as to read as follows:

«The directors shall be elected by the shareholders at their annual meeting for a period not exceeding six years and shall hold office until their successors are elected.»

- Addition of a new paragraph g) in article 12, and renumbering of the remaining paragraphs so as to read as follows:

«A director may also participate at any meeting of the Board of Directors by videoconference or any other means of telecommunication allowing to identify such Director. Such means must allow the director to effectively act at such meeting of the Board of directors, the proceedings of which must be retransmitted continuously to such director.»

- Change of article 25 by deleting the wording «and for the first time on the 31st December 2002».

- Change of articles 26 and 30 by replacing the references to «law of 30th March 1988» by references to «2002 Law».

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quatorzième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société d'investissement à capital variable JAPAN ABSOLUTE FUND (la «Société»), ayant son siège social à Luxembourg, 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire ci-dessus nommé, en date du 28 mars 2002, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 22 avril 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Claude Franka, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Géraldine Astgen, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Céline Labarsouque, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant été constitué, le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Tous les actionnaires ont été informés de la tenue de la présente assemblée au moyen de lettres recommandées qui ont été adressées le 25 mai 2007 à leur adresse indiquée dans le registre des actionnaires, conformément aux dispositions des statuts de la Société.

III. Qu'il apparaît de la liste de présence que 1.866.752 actions des 3.126.985 actions en circulation sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire;

IV. Qu'un quorum de 50% des actions en circulation de la Société est requis afin de délibérer valablement sur les points de l'ordre du jour.

V. Que, suite à ce qui précède, l'assemblée est régulièrement constituée et l'assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant.

Ordre du jour:

1) Changer le nom de la Société en ERMITAGE JAPAN ABSOLUTE FUND, et modifier en conséquence l'article premier des statuts de la Société.

2) Modification du deuxième paragraphe de l'article 3 des statuts de la société pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Les actions de la Société sont destinées à être placées dans le public par une offre publique ou privée. La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 20 décembre 2002 («Loi de 2002»).»

3) Mise à jour des statuts en modifiant, inter alia, les articles 5, 9, 10, 11, 12, 25, 26 et 30 des statuts de la Société.

Après délibération, l'Assemblée générale a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée a décidé par:

1.866.752 votes en faveur,

0 abstentions et

0 votes contre,

de changer la dénomination de JAPAN ABSOLUTE FUND en ERMITAGE JAPAN ABSOLUTE FUND et de modifier l'article premier des statuts de la Société, pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Il existe, entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite, une société anonyme sous la dénomination de ERMITAGE JAPAN ABSOLUTE FUND, une Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV).»

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé par:

1.866.752 votes en faveur,

0 abstentions

0 votes contre,

de modifier le deuxième paragraphe de l'article 3 des statuts de la Société afin de prendre en compte la référence à la loi du 20 décembre 2002 et de manière à lire:

«Les actions de la Société sont destinées à être placées dans le public par une offre publique ou privée. La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée (la «Loi de 2002»).»

Troisième résolution

L'assemblée a décidé par:

1.866.752 votes en faveur

0 abstentions et

0 votes contre,

de modifier les statuts de la Société de la manière suivante:

- Suppression du paragraphe b) de l'article 5 et rénumérotation des paragraphes restants.

- Modification de la première phrase du paragraphe a) de l'article 9 par la suppression de la phrase «et pour la première fois en 2003».

- Ajout d'une nouvelle phrase à la fin du paragraphe d) de l'article 9 des statuts de manière à lire comme suit:

«Un actionnaire peut également participer à toute assemblée des actionnaires par voie de vidéoconférence ou toute autre moyen de télécommunication permettant son identification. De tels moyens doivent permettre à l'actionnaire de participer de manière effective à une telle assemblée des actionnaires, dont les délibérations doivent lui être retransmises de manière continue.»

- Modification du premier paragraphe de l'article 10 de manière à lire ce qui suit:

«Les actionnaires se réuniront sur convocation du conseil d'administration à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour tel que préparé par le conseil d'administration, publié conformément à la loi et envoyé au moins huit jours avant l'assemblée à tout propriétaire d'actions nominatives à son adresse portée au registre des actionnaires.»

- Suppression du dernier paragraphe de l'article 10.

- Modification de la première phrase du deuxième paragraphe de l'article 11 de manière à lire ce qui suit:

«Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale pour une période n'excédant pas six ans et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs respectifs aient été dûment élus.»

- Ajout d'un nouveau paragraphe g) à l'article 12, et rénumérotation des paragraphes restants de manière à lire ce qui suit:

«Un administrateur peut également participer à toute réunion du conseil d'administration par voie de vidéoconférence ou tout autre moyen de télécommunication permettant son identification. De tels moyens doivent permettre à l'administrateur de participer de manière effective à une telle réunion du conseil d'administration, dont les délibérations doivent lui être retransmises de manière continue.»

- Modification de l'article 25 par la suppression de la phrase «et pour la première fois le 31 décembre 2002».

- Modification des articles 26 et 30 des statuts de la Société en remplaçant les références à «loi du 30 mars 1988» par des références à «Loi de 2002».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

A la demande des comparants, le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais et sur décision des comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états civils et domiciles, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Franka, G. Astgen, C. Labarsouque, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, Relation: LAC/2007/14035. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007072663/242/196.

(070083906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Global Lift Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 70.771.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 5 juillet 2007 numéro L-4952/07, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de GLOBAL LIFT GROUP S.à r.l. avec siège social à 12, rue Léon Thyès, L. 2636 Luxembourg, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers et liquidateur Maître Elisa Faraldo Talmon, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de créances avant le 25 juillet 2007 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

E. Faraldo Talmon

Le liquidateur

Référence de publication: 2007073586/7920/21.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05506. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Active European Value S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 129.031.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the fifteenth day of June,

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared the following:

1) CAROLINE INVESTMENTS LIMITED, a company existing under the laws of the Cayman Islands, with its registered office at P.O. Box 1093GT, Queensgate House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, represented by Mr. Hermann Beythan, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 31 May, 2007 in George Town, Cayman Islands;

2) CAUSTON INVESTMENTS LIMITED, a company existing under the laws of the Cayman Islands, with its registered office at P.O. Box 1093GT, Queensgate House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, represented by Mr. Hermann Beythan, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 31 May, 2007 in George Town, Cayman Islands;

which two proxies after being initialled ne varietur by the person appearing and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

The said persons appearing acting in the capacities described above have drawn up the following Articles of Incorporation of a company which they hereby declare to form among themselves and on which they have agreed as follows:

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Corporate object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a company in the form of a société anonyme which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present Articles of Incorporation.

The company will exist under the name of ACTIVE EUROPEAN VALUE S.A.

Art. 2. Registered Office. The company will have its registered office in Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 3. Corporate Object. The corporate object of the company is the acquisition, holding and disposal of participations directly or indirectly, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and/or foreign companies or other entities, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes or other securities of any kind and contracts thereon or relative thereto; and the ownership, administration, development and management of its portfolio holdings.

It may in particular:

- acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, notes, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever;

- exercise all rights whatsoever attached to these securities and financial instruments;

- grant security interest over its assets;

- make deposits at banks or with other depositories;

- raise funds, issue bonds and notes, in order to carry out its activity within the frame of its corporate object.

The above enumeration is enunciate and is not limitative.

The company may carry out any transactions, whether commercial or financial which are directly or indirectly connected with its corporate object at the exclusion of any banking activity.

In general the company may carry out any operation which it may deem useful or necessary in the accomplishment and the development of its corporate purpose.

The Company is submitted to the Luxembourg law of 22 March 2004 on securitisation.

Art. 4. Duration. The company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a decision of the general meeting of shareholders resolving in the same manner as for the amendment of these Articles of Incorporation.

Chapter II.- Corporate capital, Shares

Art. 5. Corporate Capital. The company has an issued and paid-up corporate capital of thirty-one thousand euro (€ 31,000.-) divided into thirty-one (31) shares with a par value of one thousand euro (€ 1,000.-) each.

The corporate capital of the company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required by the laws of Luxembourg for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 6. Shares. The shares will be in the form of registered shares.

Chapter III.- Board of directors, Independent auditor

Art. 7. Board of Directors. The company shall be administered by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders.

The directors shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their number, for a period not exceeding six years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders.

In the event of one or more vacancies in the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the shareholders ratify the election at their next general meeting.

Art. 8. Meetings of the Board of Directors. The board of directors shall choose from among its members a chairman. It may also appoint a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the general meeting of shareholders.

The board of directors shall meet upon convocation by the chairman. A meeting of the board must be convened if any two directors so require.

The chairman shall preside at all general meetings of shareholders and all meetings of the board of directors, but in his absence the general meeting of shareholders or the board will appoint another director as chairman pro tempore of such general meeting of shareholders or meeting of the board of directors by a majority vote of those present at the general meeting of shareholders respectively the meeting of the board of directors.

Written notice of any meeting of the board of directors will be given by letter, fax or any other electronic means approved by the board of directors to all directors at least 48 hours in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such emergency will be set forth in the notice of meeting. The notice shall indicate the place and agenda for the meeting.

Each director may waive this notice by his consent in writing or by cable, telex, fax or any other electronic means approved by the board of directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing or by cable, telex, fax or any other electronic means approved by the board of directors.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present or represented. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

One or more directors may participate in a board meeting by means of a conference call, a video conference or via any similar means of communication enabling several persons participating to communicate with each other simultaneously. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Art. 9. Minutes of Meetings of the Board of Directors. The minutes of any meeting of the board of directors will be signed by the chairman of the meeting and by any other director. The proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which are produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board of directors.

Art. 10. Powers of the Board of Directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the company's corporate object. All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders are within the competence of the board of directors.

The board of directors may decide to set up one or more committees whose members may be but need not be directors. In that case the board of directors shall appoint the members of such committee(s) and determine the powers of the committee(s).

Art. 11. Delegation of Powers. The board of directors may delegate the daily management of the company and the representation of the company within such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or other persons who may be but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust specific permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Art. 12. Representation of the Company. The company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the person to whom the daily management of the company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of directors but only within the limits of such power.

Art. 13. Independent external Auditor(s). The accounts of the company are audited by one or more independent external auditors.

The independent external auditor(s) shall be appointed by the board of directors of the company in accordance with the law of 22 March 2004, and the board of directors shall determine their number and the duration of their appointment.

Chapter IV. General meeting of shareholders

Art. 14. Powers of the General Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the company represents the entire body of shareholders. Subject to the provisions of article 10 above, it has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company.

Art. 15. Annual General Meeting. The annual general meeting shall be held at the registered office of the company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the 15th day of April of each year.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. Other General Meetings. The board of directors may convene other general meetings of shareholders. Such meetings must be convened if shareholders representing at least 10% of the company's capital so require.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 17. Procedure, Vote. General meetings of shareholders are convened by notice made in compliance with the provisions of law.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing as his proxy another person who need not be a shareholder in writing or by cable, telegram, telex or fax.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes.

Copies or extracts of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board or by any two directors.

Chapter V.- Fiscal year, Allocation of profits

Art. 18. Fiscal Year. The company's accounting year begins on the 1st September and ends on the 31st August of each year.

The board of directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report on the operations of the company at least one month before the date of the annual general meeting to the statutory auditor(s) who will make a report containing his (their) comments on these documents.

Art. 19. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the company, five per cent (5%) will be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following fiscal year or to distribute it to the shareholders as a dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 20. Dissolution, Liquidation. The company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the company be dissolved anticipatively or by expiration of its term (if applicable), the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

Chapter VII.- Applicable law

Art. 21. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10th August 1915 and with the law on securitisation of 22 March 2004 on commercial companies, as amended.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for by Article 26 of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Transitory provisions

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the company and end on 31st August 2008.

The annual general meeting shall be held for the first time on the day and time and at the place as indicated in the Articles of Incorporation in 2008.

Subscription and payment

The parties appearing, having drawn up the Articles of Incorporation of the company, they have subscribed to the number of shares and paid up the amounts specified below:

Shareholders	Subscribed Capital EUR	Number of Share(s) EUR	Payments EUR
CAROLINE INVESTMENTS LIMITED	30,000.-	30	30,000.-
CAUSTON INVESTMENTS LIMITED	1,000.-	1	1,000.-
Total	31,000.-	31	31,000.-

Proof of all these payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in Article 26 of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Valuation of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the company as a result of its formation, are estimated at approximately EUR 4,000.-.

Extraordinary General Meeting

The above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted they have passed the following resolutions by unanimous vote.

I) The number of directors is set at three (3).

The following have been elected as directors until the annual meeting of shareholders to be held in 2008:

1. Clive Mace Gilchrist, managing director, residing in Ashleigh Grange, Off Chapel Lane, Westhumble, Dorking RH15 6AY, United Kingdom;

2. James Pope, investment manager, residing in 9506 Marstan Road, Philadelphia, Pennsylvania 19118-2611, USA; and

3. Patrick Zurstrassen, director, residing in 32, rue Joseph Hansen, L-1716 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

II) The registered office of the company is established at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby declares that at the request of the persons appearing, named above, this deed and the Articles of Incorporation contained herein, are worded in English, followed by a French version; at the request of the same persons appearing, in case of divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

In witness whereof we, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to persons appearing known to the undersigned notary by their names, usual surnames, civil status and residences, the said persons appearing have signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille sept, le quinze juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1) CAROLINE INVESTMENTS LIMITED, société existant sous les lois des îles Cayman, ayant son siège social à P.O. Box 1093GT, Queensgate House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, représentée par Monsieur Hermann Beythan, avocat demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 31 mai 2007 à George Town, Iles Cayman;

2) CAUSTON INVESTMENTS LIMITED, société existant sous les lois des îles Cayman, ayant son siège social à P.O. Box 1093GT, Queensgate House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, représentée par Monsieur Hermann Beythan, avocat demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 31 mai 2007 à George Town, Iles Cayman;

lesquelles deux procurations après avoir été paraphées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels comparants, agissant en leurs susdites qualités, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux:

Titre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet social, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La société adopte la dénomination ACTIVE EUROPEAN VALUE S.A.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune de Luxembourg par une décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social. La société a pour objet social l'acquisition, la détention et l'aliénation de participations, directement ou indirectement, sous quelque forme que ce soit dans toutes sociétés luxembourgeoises et/ou dans des sociétés ou toutes autres entités étrangères; l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou autrement d'actions, obligations, créances, billets ou autres valeurs mobilières de toute sorte ainsi que des contrats portant sur ou ayant un lien avec ces derniers; et la détention, l'administration, la gestion et la mise en valeur de son portefeuille.

La société peut en particulier:

- acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, billets, certificats de dépôt et tous autres titres de créance et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers représentant des droits de propriété, droits de créance ou des valeurs mobilières négociables émis par tout émetteur public ou privé quelconque;
- exercer tous droits quelconques attachés à ces valeurs mobilières et instruments financiers;
- consentir des sûretés portant sur ses avoirs;
- faire des dépôts auprès de banques ou tous autres dépositaires;
- recueillir des fonds, émettre des obligations et des billets, afin d'exercer son activité dans les limites de son objet social.

L'énumération précitée est énonciative et non limitative.

La société peut exercer toutes transactions, commerciales ou financières qui se rapportent, directement ou indirectement, à son objet social, à l'exclusion de toute activité bancaire.

La société peut de façon générale effectuer toute transaction qu'elle juge utile ou nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet social.

La société est soumise à la loi du 24 mars 2004 relative à la titrisation

Art. 4. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.

La société peut être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant dans les mêmes conditions que pour la modification des présents statuts.

Titre II.- Capital social, Actions

Art. 5. Capital social. Le capital social émis et libéré de la société est de trente et un mille euros (€ 31.000,-) divisé en trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (€ 1.000,-) chacune.

Le capital social de la société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires adoptée de la manière requise par les lois du Luxembourg pour la modification de ces statuts.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives.

Titre III.- Conseil d'administration, Réviseur indépendant

Art. 7. Conseil d'administration. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'une ou de plusieurs places d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toute autre cause, il pourra être pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, les actionnaires ratifieront la nomination à leur prochaine assemblée générale.

Art. 8. Réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale des actionnaires ou le conseil d'administration désignera temporairement à la majorité des actionnaires respectivement des administrateurs présents un autre administrateur pour présider l'assemblée générale des actionnaires ou la réunion.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné par lettre, télécopieur ou tout autre moyen électronique approuvé par le conseil d'administration à tous les administrateurs au moins 48 heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par câble, par télégramme, par télex, par télécopieur ou par tout autre moyen électronique approuvé par le conseil d'administration de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit, par câble, par télex ou par télécopieur ou par tout autre moyen électronique approuvé par le conseil d'administration un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite signée par l'ensemble des administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 9. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et par un autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration.

Art. 10. Pouvoirs du conseil d'administration. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut décider de constituer un ou plusieurs comités dont les membres peuvent mais ne doivent pas être administrateurs. En pareille hypothèse le conseil d'administration devra nommer les membres de ce(s) comité(s) et déterminer leurs pouvoirs.

Art. 11. Délégation de pouvoirs. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Art. 12. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par les signatures, conjointes ou individuelles, de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 13. Réviseur(s) d'entreprises indépendants. La surveillance des comptes de la société est confiée à un ou plusieurs réviseurs d'entreprises indépendants

Le(s) réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) seront nommés par le conseil d'administration de la société conformément à la loi du 22 Mars 2004, et le conseil d'administration de la société déterminera leur nombre et la durée de leur mandat.

Titre IV.- Assemblée Générale des actionnaires

Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Art. 15. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le quinzième jour du mois d'avril de chaque année.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Autres assemblées générales. Le conseil d'administration peut convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins 10% du capital social le demandent.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Art. 17. Procédure, vote. Les assemblées générales des actionnaires seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales des actionnaires.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple des votes.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 18. Année sociale. L'année sociale de la société commence le 1^{er} septembre et finit le 31 août de chaque année.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire(s) aux comptes qui établira(ont) son rapport sur ces documents.

Art. 19. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième (10 %) du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets restants. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 20. Dissolution, liquidation. La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution par anticipation de la société ou à l'échéance du terme, si applicable, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VII.- Loi applicable

Art. 21. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 août 2008.

L'assemblée générale annuelle se réunira pour la première fois au jour et lieu indiqués aux statuts en 2008.

Souscription et paiement

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les statuts de la société, ont souscrit au nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

Actionnaires	Capital souscrit EUR	Nombre d'actions EUR	Libération EUR
CAROLINE INVESTMENTS LIMITED	30.000,-	30	30.000,-
CAUSTON INVESTMENTS LIMITED	1.000,-	1	1.000,-
Total	31.000,-	31	31.000,-

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentaire qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Evaluation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 4.000,-.

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir vérifié que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

I) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).

Sont nommés administrateurs, leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2008:

1. Clive Mace Gilchrist, administrateur délégué, demeurant à Ashleigh Grange, Off Chapel Lane, Westhumble, Dorking RH15 6AY, Royaume-Uni;

2. James Pope, gestionnaire d'investissement, demeurant à 9506 Marstan Road, Philadelphia, Pennsylvania 19118-2611, USA; et

3. Patrick Zurstrassen, administrateur, demeurant à 32, rue Joseph Hansen, L-1716 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

II) Le siège social de la société est établi à 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, sur demande des mêmes comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et traduction faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: H. Beythan, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007. Relation: LAC/2007/14361. — Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007071687/242/433.

(070082138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Mc Bills S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 86.299.

L'an deux mille sept, le seize avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MC BILLS S.A. ayant son siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 86.299, constituée originairement sous la dénomination sociale de MC BILLS HOLDING

S.A., suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 février 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 868 du 7 juin 2002,

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 9 juillet 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 964 du 28 septembre 2004, contenant notamment l'abandon du statut de société holding régi par la loi du 31 juillet 1929 et le changement de la dénomination sociale en MC BILLS S.A.,

- en date du 21 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, 683 du 4 avril 2006,

- en date du 11 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, 848 du 28 avril 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Ludovic Lo Presti, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Nathalie Chiaradia, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sylvie Maiezza, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Augmentation de capital à concurrence de 38.900,- EUR, pour le porter de son montant actuel de 81.100,- EUR à 120.000,- EUR, par la création et l'émission de 389 actions nouvelles d'une valeur nominale de 100,- EUR, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2.- Souscription et libération intégrale des nouvelles actions.

3.- Modification afférente de l'article 5 des statuts.

4.- Insertion d'un nouvel article 6.

5.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trente-huit mille neuf cents euros (38.900,- EUR), pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-un mille cent euros (81.100,- EUR) à cent vingt mille euros (120.000,- EUR), par la création et l'émission de trois cent quatre-vingt-neuf (389) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Pour autant que de besoin les actionnaires actuels déclarent expressément renoncer à leur droit de souscription préférentiel.

Souscription - Libération

Les trois cent quatre-vingt-neuf (389) actions nouvellement émises sont intégralement souscrites de l'accord de tous les actionnaires par la société anonyme LTM GROUP S.A., avec siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, et et libérées entièrement par le souscripteur prèdit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente-huit mille neuf cents euros (38.900,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à cent vingt mille euros (120.000,- EUR), divisé en mille deux cents (1.200) actions de cent euros (100,- EUR) chacune.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'insérer un nouvel article 6 ayant la teneur suivante:

« **Art. 6.** Les actions sont nominatives.

Seul le registre des actions fait foi de la propriété des actions. Tout transfert n'aura d'effet qu'après l'inscription dans le registre des actions de la déclaration de transfert, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou leurs représentants, ou l'accomplissement des formalités requises par la loi pour le transfert des créances.

Droit de préemption

Les actions ne peuvent, à peine de nullité, être cédées entre vifs ou transmises pour cause de mort, qu'avec le consentement de tous les autres actionnaires.

L'actionnaire, qui veut céder une ou plusieurs actions doit aviser la société par lettre recommandée de son projet de cession, en indiquant le nom, prénoms, profession et domicile des cessionnaires proposés, le nombre des actions dont la cession est proposée, ainsi que le prix offert.

Dans les dix jours de cet avis, l'administrateur-délégué ou le conseil d'administration doit informer, par lettre recommandée, chaque actionnaire du projet de cession en lui indiquant les noms, prénoms, profession et domicile du ou des cessionnaires proposés, le nombre des actions dont la cession est projetée, ainsi que le prix offert pour chaque action et en demandant à chaque actionnaire s'il autorise la cession au ou aux cessionnaires proposé(s) par le cédant éventuel.

Dans le mois de cet avis, chaque actionnaire doit faire connaître sa décision par lettre recommandée, faute de quoi sa décision sera considérée comme affirmative.

Les actionnaires ne sont pas tenus de motiver leur décision.

L'administrateur-délégué ou le conseil d'administration doivent notifier au cédant le résultat de la consultation des actionnaires par lettre recommandée, dans les dix jours de l'expiration du délai donné aux actionnaires pour faire connaître leur décision.

- Si le cédant ne reçoit pas une réponse dans les formes et délais ci-dessus, ou s'il reçoit une réponse affirmative, la vente des actions, dont la cession a été proposée, est tolérée; la cession doit être inscrite à la demande du cédant, dans le livre des actions, endéans les trois mois; après ce délai, il doit renouveler sa procédure.

- si la réponse est négative, les actionnaires, qui s'opposent à la vente, seront tenus de racheter les actions, dont la cession a été proposée pour le prix demandé ou de trouver des tiers agréés; le prix sera payé endéans les trois mois de la notification, faite au cédant par l'administrateur délégué ou le conseil d'administration.

Si plusieurs actionnaires sont d'accord de racheter les actions, il sera procédé à la répartition des actions, proportionnellement au nombre des actions possédées par chacun d'eux.

En cas de vente par voie d'adjudication, les actionnaires auront un droit de préemption, à user conformément aux stipulations précédentes et contre le prix, obtenu en vente publique.

En cas de donation d'actions entre vifs, le ou les donataires ne deviennent actionnaires qu'après avoir été agréés par les autres actionnaires, conformément aux dispositions ci-dessus relatives aux transmissions volontaires entre vifs à titre onéreux; dans ce cas si, les coactionnaires du donateur n'auront pas de droit de préemption.

En cas de transmission des actions pour cause de mort, les héritiers ou légataires de l'associé décédé seront tenus, de faire connaître à l'administrateur délégué ou le conseil d'administration, leur nom, prénoms, profession et domicile et de justifier de leurs qualités héréditaires en produisant des actes réguliers, établissant ces qualités à titre universel ou particulier et de désigner éventuellement celui d'entre eux qui remplira les fonctions de mandataire communs.

Les héritiers et légataires d'actions, sont tenus de solliciter l'agrément des co-actionnaires du défunt, par lettre recommandée au conseil d'administration;

L'absence de réponse dans les formes et délais, prévus ci-dessus relatives aux transmissions volontaires entre vifs à titre onéreux, doit être considérée comme agrément.

En cas de refus dans les formes et délais, prévus ci-dessus relatives aux transmissions volontaires entre vifs à titre onéreux, ils ont droit à la valeur des actions transmises. Ils peuvent en demander le rachat par lettre recommandée.

La valeur de chaque action sera évaluée par deux experts, désignés un par chaque (groupe d') actionnaire(s), ayant des intérêts opposés; en cas de désaccord, ces experts s'adjoindront un tiers expert.

Au cas où une partie ne désignait pas son expert dans les cinq jours de la demande, qui lui serait faite par lettre recommandée, comme au cas où les experts désignés seraient empêchés de remplir leur mission, ou ne se mettraient pas d'accord sur le choix d'un tiers expert, il serait procédé à la nomination ou au remplacement des experts ou tiers expert par simple ordonnance de référé, rendue par le président du tribunal de commerce du siège de la société, à la requête de la partie la plus diligente.

Le prix sera payé endéans les trois mois de la demande de rachat.

Si plusieurs actionnaires sont d'accord de racheter les actions, il sera procédé à la répartition des actions, proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun d'eux.

Droit de suite

Si un actionnaire, ou un groupe d'actionnaire agissant de concert, souhaite céder ou transmettre à un tiers non actionnaire une participation d'au moins cinquante pour cent (50%) du capital de la société, en une ou plusieurs fois, il ne pourra le faire que si le candidat acquéreur s'engage à racheter également toutes les actions des autres actionnaires qui en feraient la demande et ce, aux mêmes conditions de prix ou autres que celles appliquées à l'actionnaire cédant. La demande d'exercice de ce droit de suite doit être adressée par un autre associé à la société, dans l'année de la cession de la participation de contrôle ou de la connaissance de celle-ci.

Le conseil d'administration est chargé de faire respecter l'égalité des actionnaires dans le cadre de toute cession ou autre transmission d'actions entraînant un changement de contrôle de la société.

A défaut de respect du droit de suite, l'actionnaire ayant cédé sa participation sera tenue à la demande de cet autre actionnaire d'acquiescer la participation de ce dernier aux mêmes conditions de prix que celles fixées pour la vente de la participation de contrôle.»

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de renuméroter les articles des statuts, de sorte que les articles 6 à 13 deviennent 7 à 14.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de supprimer les 6^{ème} et 7^{ème} alinéas de l'article 7 des statuts.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille six cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Lo Presti, N. Chairada, S. Maiezza, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 avril 2007. Relation GRE/2007/1780. — Reçu 389 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 juin 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007069732/231/154.

(070073590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

RIA, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung vom 12. Juli 2007 gültige Verwaltungsreglement 7/2007 des Fonds RIA wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 13. Juli 2007.

FRANKFURT-TRUST INVEST LUXEMBURG AG
Anell / Reuland

Référence de publication: 2007074232/2393/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05536. - Reçu 66 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Celestica European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.784.880,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 99.168.

—
Extrait des résolutions circulaires des associés du 14 mai 2007

Les associés de la Société ont décidé de révoquer Monsieur Fergus Andrew McKay et Monsieur Patrice Gallasin de leurs fonctions de gérants de la Société avec effet au 14 mai 2007.

Les associés de la Société ont décidé de nommer à compter du 14 mai 2007 et pour une durée indéterminée les personnes suivantes:

(i) Monsieur Serge Lamothe, avec adresse privée au Via Benedetto Marcello no. 9, Monza, Italie, gérant A de la Société; et

(ii) Monsieur Joost Tulkens, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, gérant B de la Société.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais de la manière suivante:

- Serge Lamothe, gérant A

- Bart Zech, gérant B

- Joost Tulkens, gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CELESTICA EUROPEAN HOLDINGS S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007069753/2460/27.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF01797. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

Arlon Income Venture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 112.372.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2007.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007069763/220/12.

(070074092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

BFW Calor Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6461 Echternach, 4, Devant le Marché.

R.C.S. Luxembourg B 117.379.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BFW CALOR LUX SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2007069862/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF03245. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

KPMG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 103.065.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2007.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007069764/220/12.

(070074182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

Banque Delen Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 27.146.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mars 2007

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21 mars 2007 que:

1. Ont été élus aux fonctions d'administrateur, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2007:

- Monsieur Jacques Delen, demeurant à B - 2020 Antwerpen, Delia Faillelaan, 62
- Monsieur Jan Suyskens, demeurant à B - 2970 Schilde, Azalealaan, 23/B
- Monsieur Piet Dejonghe, demeurant à B - 3080 Tervuren, Moorselstraat, 15

2. A été élu à la fonction de réviseur d'entreprise, son mandat expirant lors de l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2006:

- ERNST & YOUNG S.A., ayant son siège social à L - 5365 Munsbach, Parc d'Activité Syrdall, 7

Pour copie certifiée conforme

Signature

Référence de publication: 2007069756/660/21.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00365. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

Immomust S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-3543 Dudelange, 24, rue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg E 3.285.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 25 mai 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Capellen, le 11 juin 2007.

C. Mines

Notaire

Référence de publication: 2007069761/225/12.

(070073907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

Timpet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 57.844.

EXTRAIT

Il résulte de la Convention de cession d'actions du 21 octobre 2005 entre M. Eugène Parise et M. le Professeur Rasbek Bisultanov et de la confirmation écrite de la part de M. Parise, que M. Eugène Parise a démissionné en date du 21 octobre

2005 de sa fonction d'administrateur de la société anonyme TIMPET SA, établie et ayant son siège à L-2449 Luxembourg, boulevard Royal N ° 26, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 57.844.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

M^e P. Onnius.

Référence de publication: 2007069754/1537/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03977. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

**Ermitage European Absolute Fund, Société d'Investissement à Capital Variable,
(anc. Liberty Ermitage European Absolute Fund).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 72.150.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007073574/242/13.

(070083903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Sharmut Fashion S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 430.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 51, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 111.303.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007069759/242/13.

(070073968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

Servitia, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 23, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 14.241.

Statuts coordonnés en date du 7 mars 2007 suite à un acte n ° 113 devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2007069780/208/12.

(070073888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

Fent S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 62.327.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 18 décembre 2006, acte n ° 719 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux
Notaire

Référence de publication: 2007069781/208/13.

(070073886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

Italian Equity Holding Company (ITEQ) S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 63.197.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007070059/717/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF03011. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

Les Résidences sa, Société Anonyme.

Siège social: L-8049 Strassen, 2, rue Marie Curie.

R.C.S. Luxembourg B 35.243.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 juin 2007.

P. Bettingen

Notaire

Référence de publication: 2007069784/202/12.

(070073566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

Résidence Um Rouden Eck S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8049 Strassen, 2, rue Marie Curie.

R.C.S. Luxembourg B 44.464.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 juin 2007.

P. Bettingen

Notaire

Référence de publication: 2007069783/202/12.

(070073564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

MSREF VI Steeler S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 128.449.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the twentieth of April.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

MORGAN STANLEY REAL ESTATE F INTERNATIONAL FUNDING L.P., a limited partnership incorporated under the law of Delaware with registered number 4167168, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America. here duly represented by Laetitia Ambrosi, lawyer, with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, she herself represented by Corinne Petit, private employee, with professional address at 12, place du Marché, L-5555 Remich, by virtue of a proxy given under private seal on April 19th, 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present Deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name MSREF VI STEELER S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of category A and of manager(s) of category B.

The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

In case of a single manager, the Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its single manager.

In case of plurality of managers, the company will be validly committed towards third parties by the joint signature of a category A manager acting together with a category B manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

All the five hundred (500) shares have been subscribed by the sole partner of the company.

The shares have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and finish on December 31, 2007.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the partners

1) The company will be administered by the following managers:

Category A managers:

- Thijs van Ingen, director of companies, born on December 5, 1974 in Tiel, The Netherlands, having his professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mark Beckett, director of companies, born on September 14, 1975 in London, Great Britain, having his professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

Category B managers:

- Martijn Bosch, Financial Controller, born on October 28, 1976 in Hengelo, The Netherlands, with professional address at 6B, routes de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Jan-Dries Mulder, Manager, born on February 7, 1973 in Veendam, The Netherlands, with professional address at Kabelweg 37, Coengebouw, 5th Floor, 1014 BA Amsterdam, The Netherlands.

The duration of their mandate is unlimited.

2) The address of the Company is at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt avril.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich.

A comparu:

MORGAN STANLEY REAL ESTATE F INTERNATIONAL FUNDING L.P., une société régie suivant les lois du Delaware, enregistrée sous le numéro 4167168, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique;

dûment représentée par Laetitia Ambrosi, juriste, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, elle-même représentée par Corinne Petit, employée privée, demeurant professionnellement au 12, place du Marché, L-5555 Remich, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 19 avril 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux Sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, Sociétés affiliées ou toute autre Société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, Sociétés affiliées ou toute autre Société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination MSREF VI STEELER S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera valablement engagée envers les tiers par la seule signature du gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A agissant avec un gérant de catégorie B.

Le gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil

puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la Société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les cinq cents (500) parts sociales ont toutes été souscrites par l'associé unique de la Société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2007.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents Euros (EUR 1.500,-).

Décisions des associés

1) La Société est administrée par les gérants suivants:

Gérants de catégorie A:

- Thijs van Ingen, administrateur de sociétés, né le 5 décembre 1974 à Tiel, Pays Bas, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Mark Beckett, administrateur de sociétés, né le 14 septembre 1975 à Londres, Grande-Bretagne, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

Gérants de catégorie B:

- Martijn Bosch, Financial Controller, né le 28 octobre 1976 à Hengelo, Pays Bas, ayant son adresse professionnelle au 6B, routes de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Jan-Dries Mulder, Gérant, né le 7 février 1973 à Veendam, Pays Bas, ayant son adresse professionnelle au Kabelweg 37, Coengebouw, 5th Floor, 1014 BA Amsterdam, Pays Bas.

La durée de leur mandat est illimitée.

2) L'adresse du siège social est fixée au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Petit, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 25 avril 2007, REM/2007/913. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 31 mai 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007069656/5770/300.

(070073619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

Iteq Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 63.198.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007070055/717/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF03029. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

Financière du Knuedler Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 55.645.

Le bilan au 30 juin 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007070057/717/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF03020. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

HDG FRL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 105.286.

EXTRAIT

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales effective au 29 mai 2007 entre HDG INVESTMENT LLC USA, ayant son siège à 700 Market Tower, 10 West Market Street, Indianapolis, Indiana 46 204, représentée par Harold D. Garrison, et GESTRUST SA, ayant son siège à 2, rue Thalberg, CH-1211 Genève, fidéicommissaire du SALAH OSSEIRAN TRUST, représenté par Marc Angst et Tanya Tamona que HDG INVESTMENT LLC USA a vendu 49 parts sociales de

HDG FRL SARL ayant son siège à L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105 286, associé unique de la FINZELS REACH HOLDINGS SàRL.

Luxembourg, le 4 juin 2007.

M^e P. Onmius.

Référence de publication: 2007069755/1537/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03980. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

Bancroft Immobilier Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1123 Luxembourg, 9B, Plateau Altmünster.

R.C.S. Luxembourg B 105.763.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue extraordinairement a 15.00 le 27 mars 2007 a Luxembourg

Après délibération, l'Assemblée Générale des actionnaires a pris les résolutions suivantes:

I. L'Assemblée Générale des actionnaires approuve à l'unanimité la résolution du Conseil d'administration du 26 mars 2007 acceptant la démission de Monsieur Lionel Daniel, Administrateur A.

Le Conseil d'administration est à présent composé comme suit:

- M. Derek Sayer (Administrateur A)
- Mr Denis Van den Bulke (Administrateur B)
- Mlle Laurence Jacques (Administrateur B)

Bon pour extrait conforme

L. Jacques

Administrateur B

Référence de publication: 2007069757/4933/20.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE05879. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

Stelarlux Capital, Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 125.102.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 6 juin 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007069766/5770/12.

(070074094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

Hercules Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 70.558.

Le bilan et le compte de profits et de pertes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2007.

Pour HERCULES INVESTMENTS S.à r.l., Société à responsabilité limitée

C. Speecke

Gérant B

Référence de publication: 2007070064/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02399. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

Global Pharmaceutical Leaders, Inc., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 93.553.

Constituée sous la loi de l'Etat du Delaware (USA) et existante tant sous la loi de l'Etat du Delaware (USA) que sous la loi luxembourgeoise. Les statuts ont été adaptés suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 avril 2003, publié au Mémorial C n° 614 du 15 avril 2003. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, en date du 21 octobre 2005, publié au Mémorial C n° 385 du 21 février 2006.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GLOBAL PHARMACEUTICAL LEADERS, INC.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007070019/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02439. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

Da Domenico Sportivo Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4035 Esch-sur-Alzette, 1, rue des Boers.

R.C.S. Luxembourg B 80.504.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007070070/2468/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007, réf. LSO-CE04604. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

Lemu Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 117.634.

Constituée par-devant M^e Tom Metzler, notaire de résidence à Bonnevoie, en date du 30 juin 2006, acte publié au Mémorial C n° 1677 du 7 septembre 2006, modifiée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 31 octobre 2006, acte publié au Mémorial C n° 152 du 9 février 2007, modifiée par-devant le même notaire en date du 1^{er} décembre 2006, acte publié au Mémorial C n° 152 du 9 février 2007, modifiée par-devant le même notaire en date du 27 décembre 2006, acte en voie de publication au Mémorial C.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LEMU INVESTMENTS S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007070044/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2007, réf. LSO-CF00095. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

Inversiones Viso S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 50.558.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2007.
Pour *INVERSIONES VISO S.A.*
P. Toussaint
Administrateur

Référence de publication: 2007070021/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02441. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

Global Pharmaceutical Leaders, Inc., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 93.553.

Constituée sous la loi de l'Etat du Delaware (USA) et existante tant sous la loi de l'Etat du Delaware (USA) que sous la loi luxembourgeoise. Les statuts ont été adaptés suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 avril 2003, publié au Mémorial C n° 614 du 15 avril 2003. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, en date du 21 octobre 2005, publié au Mémorial C n° 385 du 21 février 2006.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *GLOBAL PHARMACEUTICAL LEADERS, INC.*
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007070017/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02435. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

Larchamp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 60.483.

La société EFFIGI S.à r.l., société anonyme avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.313, nommée administrateur en date du 2 mai 2006, a désigné Monsieur Jean-Robert Bartolini, né le 10 novembre 1962 à Differdange, Grand-duché de Luxembourg, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat soit jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'an 2009.

Luxembourg, le 2 avril 2007.
Certifié sincère et conforme
LARCHAMP S.A.
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007068279/795/19.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2007, réf. LSO-CF00264. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.
